



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ESPRIT

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

CALENDRIER DES SÉANCES 2025

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Conformément aux dispositions de l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, avis est donné que le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2025 est adopté. L'heure et le lieu de la séance restent fixés à 19 h 30 à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit.

- Lundi 13 janvier
- Lundi 3 février
- Lundi 3 mars
- Lundi 7 avril
- Lundi 5 mai
- Lundi 2 juin
- Lundi 7 juillet
- Lundi 11 août
- Mardi 2 septembre
- Lundi 6 octobre*
- Lundi 17 novembre
- Lundi 1^{er} décembre

* Conditionnelle à ce qu'une majorité des candidats élus à un poste de conseiller a été assermentée.

De fixer la séance extraordinaire portant sur le budget de 2026, au mercredi 17 décembre 2025.

Donné à Saint-Esprit, ce 9^e jour d'octobre 2024.

Simon Franche
Directeur général et greffier-trésorier